



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Chaines cablees

Question écrite n° 49475

Texte de la question

M. Patrice Martin-Lalande appelle l'attention de M. le ministre de la culture sur la situation des televisiones locales distribuees sur les reseaux cables. En effet, leur developpement est entrave au niveau juridique par le manque de clarte dans leurs relations avec les collectivites locales et au niveau economique par une absence d'aide specifique a ce secteur. Dans sa reponse a une question ecrite no 39918 du 17 juin 1996, il precisait qu'il etait pret a entamer une reflexion sur le statut juridique de ces chaines avec l'ensemble des acteurs concernes. Afin de preserver une television de proximite, il lui demande ou en est la reflexion engagee et s'il envisage les modifications legislatives necessaires, souhaitees par tout un secteur d'activite.

Données clés

Auteur : [M. Martin-Lalande Patrice](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49475

Rubrique : Television

Ministère interrogé : culture

Ministère attributaire : culture

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mars 1997, page 1277